

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
   présents        7  
   votants        9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : BUDGET M49 EAU : Décision modificative n° 2  
et versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2023**

Par délibération en date du 24 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Eau 2023.

À l'analyse de l'exécution de ce budget, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements au sein des chapitres du budget.

Ces ajustements visent à prendre en compte :

- Des dépenses supplémentaires en section d'exploitation pour un montant de 25 000 € relatives à l'augmentation du coût de l'électricité ;
- Un besoin de subvention complémentaire depuis le budget Ville pour un montant de 25 000 €.

Ces mouvements représentent un montant de 25 000 € en section d'exploitation.

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6061	Fouritures non stockables (électricité)	25 000,00 €	748	Subvention d'exploitation	25 000,00 €
<b>CHAPITRE 11 - Charges à caractère général</b>			<b>CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		
		<b>25 000,00 €</b>			<b>25 000,00 €</b>

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget Eau de la Commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget Eau pour un montant de 25 000 € en section d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 038-213805278-20231208-14\_081223\_06-DE

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6061	Fournitures non stockables (électricité)	25 000,00 €	748	Subvention d'exploitation	25 000,00 €
<b>CHAPITRE 11 - Charges à caractère général</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>CHAPITRE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>		<b>25 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>25 000,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°2 les chapitres de la section d'exploitation du budget Eau 2023 ;
- Décide d'attribuer au budget annexe Eau une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2023 ;
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6573641 du budget Ville 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

